

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2015</p>
--

L'an deux mil quinze le vingt-six mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement route de St. Aubin

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - Mme Annick PLOUHINEC - Mme Laurence GRENEU - M. Alain BRILLAND - Mme. Virginie MAILLARD - M. Samuel MARIE - Mme Laurence RONCO.

Absents excusés : Mme Sylvie ROSELLO ayant donné procuration à M. GAUQUELIN - M. Alain BALLAY ayant donné pouvoir à M.LEGRAND - M. Daniel VAUVERT – Mme Marie-Claire LETOUZE.

Absent : Mme Christelle LEPETIT - M. Olivier DEVAUX

Secrétaire : M. Michel LEGRAND

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DE ST AUBIN –

Vu la délibération du 5 mai 2015 autorisant le maire à signer un marché de travaux avec l'entreprise MARTRAGNY pour un montant de 75099,50€ HT soit 90119,40€ TTC

Vu les conclusions de la réunion de chantier du 26 mai 2015, et vu les observations du Conseil Départemental du Calvados préconisant que les bordures de voirie situées sur la RD n° 219 soient remplacées (sur le tronçon depuis la fin de l'aménagement projeté jusqu'à la rue du Bac du Port soit environ 140 ml) afin de créer un point haut facilitant le bon écoulement des eaux pluviales de cette voie, d'une part, outre cela la création de grilles d'eaux pluviales le long de ce tronçon et également l'aménagement d'un trottoir au carrefour RD n°83/RD n°219 pour permettre une circulation sécurisée des piétons depuis l'accotement de la RD n°219 jusqu'au passage piétons situé sur la RD n°83 ; travaux supplémentaires non prévus initialement.

Sur proposition du Maître d'œuvre, le Maire soumet au conseil municipal un avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise MARTRAGNY T.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer cet avenant d'un montant de 11978.10€ HT soit 14373.72€ TTC avec l'entreprise MARTRAGNY TP.

La facture correspondante sera réglée sur les crédits inscrits au compte 2315 du budget 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24.